

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20231124CM129 -

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre novembre, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 17 novembre 2023, s'est légalement réuni, dans la verrière de la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Ayant donné pouvoir :

Madame GIRARD a donné pouvoir à Monsieur DE LA FOURNIERE

Madame VILLOING a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER

Monsieur JAVOY a donné pouvoir à Monsieur RENELIER

Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame PRIGENT

Absents ou excusés :

Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Timothé LUCIUS

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 01/12/2023

Nombre de conseillers votants : 33 Publication le 01/12/2023

20231124CM129 - Convention "Espaces sans tabac" avec la Ligue contre le cancer

La ville de Saint-Jean de Braye, dans le cadre notamment de son Plan Local de Santé et d'Inclusion, participe activement à toutes les mesures mises en place sur le plan local ou régional visant à protéger les populations.

Elle soutient pleinement les actions menées par la Ligue contre le cancer.

Pour mémoire, la ville a, dans un premier temps, pris un arrêté portant interdiction de fumer aux abords des structures de la petite enfance, des écoles maternelles, élémentaires, des collèges, des accueils de loisirs, sur le territoire de la commune de Saint-Jean de Braye le 20 octobre 2022.

La ville souhaite désormais poursuivre cet effort dans le cadre d'un partenariat avec la Ligue contre le Cancer qui promeut le label « Espaces sans tabac ».

En effet, ainsi que le soutient la Ligue contre le Cancer, les Espaces sans tabac dénormalisent le tabagisme afin de changer les attitudes face à un comportement néfaste pour la santé.

Les objectifs, sont, entre autres, de protéger les jeunes en limitant les opportunités de fumer dans les espaces publics, à encourager l'arrêt du tabac, à préserver l'environnement de la pollution des mégots de cigarettes.

La ville de Saint-Jean de Braye soutenant pleinement ces objectifs, il est proposé d'établir une convention avec la Ligue contre le cancer, ce qui permettra de soutenir la politique de prévention santé tant au sein des espaces publics qu'au travers des actions de prévention et sensibilisation au sein de la ville.

La Ligue contre le cancer s'engagera à accompagner la démarche, à fournir le logo labellisé « Espaces sans tabac », à financer la moitié du coût des 2 premiers panneaux de signalisation et à communiquer sur l'arrêté que la ville publiera.

Ceci étant exposé,

Après avis favorable de la commission compétente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat avec la Ligue contre le cancer relative aux espaces sans tabac aux abords des structures de la petite enfance, des écoles maternelles, élémentaires, des collèges, des accueils de loisirs sur le territoire de la commune de Saint-Jean de Braye,*
- d'autoriser Madame le maire à signer et exécuter la convention correspondante.*

Pour extrait conforme